

Bernard Jumel

Aider l'enfant dyslexique

3^e édition



InterEditions

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© InterEditions, 2015

InterEditions est une marque de

Dunod Éditeur, 5 rue Laromiguière, 75005 Paris

ISBN 978-2-7296-1472-0

(© InterEditions-Dunod, Paris, 2009, 2011

pour les précédentes éditions)

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

■ TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	IX
Introduction	1
1. Qu'est-ce que la dyslexie ?	6
La dyslexie dans la Classification internationale des maladies (CIM 10) de l'OMS	9
La dyslexie dans la Classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent (CFTMEA R-2012)	11
2. Un trouble spécifique en question	13
Les « antécédents »	14
La dysorthographe	15
Une précision dans la cftmea : la confusion par proximité	17
Les « troubles émotionnels »	18
3. Trouble dyslexique/dysorthographique et troubles émotionnels	21
Que sont les troubles comportementaux et troubles émotionnels associés ?	23
Prévalence des troubles émotionnels	26

Pourquoi le diagnostic médical est-il rarement posé sur les troubles émotionnels ?	28
Les troubles émotionnels si divers ont-ils quelque chose en commun ?	31
4. Conduites de récits sur images des enfants dyslexiques	33
Les conduites des enfants dyslexiques se distinguent-elles des conduites d'enfants non dyslexiques ?	33
L'enfant dyslexique dans un test de récit sur image	36
5. Conduites des enfants dyslexiques dans une épreuve de dessin	46
L'épreuve de reproduction d'une figure géométrique complexe de Rey	46
La Figure de Rey, une épreuve d'organisation perceptive	47
La dyslexie au regard de la Figure de Rey	49
L'enfant dyslexique dans l'épreuve de la Figure de Rey	51
6. Conduites des enfants dyslexiques dans les épreuves de type « Piaget »	58
Les épreuves Piaget dans l'examen psychologique de l'enfant	58
Les épreuves Piaget dans l'examen de l'enfant dyslexique	60
Conclusion	71
7. Aux parents, éducateurs et rééducateurs	78
Principes pour l'aide à l'enfant dyslexique	78
<i>Refuser de jouer à « Qui est le plus fort », refuser l'affrontement, 79 • Des précautions, 82 • Quelles erreurs éviter ?, 83 • Au milieu des petits, 84 • Avec l'enfant,</i>	

<i>au début d'apprentissages laborieux, ou très mal engagés, 86 •</i>	
<i>Face au refus, tenir la place de l'enfant, 87</i>	
Le refus de lecture	87
8. Aux psychologues, aux médecins, et aux rééducateurs	89
Si l'on parlait de l'aide à l'enfant en échec scolaire	89
Le trouble d'apprentissage selon la clinique psychanalytique à l'école	93
Critique de la position commune d'un point de vue psychanalytique	98
Place de la psychanalyse dans l'enseignement	100
Un fondement psychanalytique à la rééducation d'un trouble d'apprentissage	104
9. Remédiation de la dyslexie en petit groupe d'enfants	108
Arguments en faveur du travail en petit groupe d'enfants	108
Une séquence de travail en groupe	112
Commentaires	122
10. L'aide apportée par le parent à l'enfant en difficulté tôt dans l'apprentissage	129
La base commune des aides parentales : subvertir l'opposition de l'enfant	129
Élaboration de l'aide à un enfant en échec dans le cours du premier CP	131
Conclusion	144
11. L'aide apportée à l'enfant en difficulté persistante, après le diagnostic de dyslexie	145

12. Quelques vérités... et contrevérités sur le trouble dyslexique	157
Ce qu'est la dyslexie	159
Les conséquences de la dyslexie	162
L'enfant dyslexique, entre le normal et le merveilleux	165
Identifier la dyslexie	168
Un premier test diagnostique est-il possible par les parents ?	169
Prévalence de la dyslexie	170
De la confusion des lettres chez le dyslexique à la confusion des catégories chez le rédacteur	171
13. Des questions souvent posées concernant les aides aux enfants dyslexiques	173
Que penser de la recommandation de mettre un ordinateur portable à disposition de l'enfant dyslexique ?	173
Faut-il éviter l'écriture ?	177
Apprendre l'alphabet ?	180
Quels exercices éviter dans le travail avec l'enfant dyslexique ?	184
<i>Des exercices opposant des homonymes, 184 • Les exercices à trous, 185</i>	
Et le tiers temps ?	186
La dyslexie constitue-t-elle un handicap ? À quels droits ouvre-t-elle en ce cas ?	187
<i>Qu'en est-il pour l'enfant dyslexique ?, 189 • Une remarque, 190</i>	
Peut-on être à la fois parent et praticien de l'enseignement de la lecture ?	191

14. Éducation nationale et dyslexie	196
Ce que fait l'éducation nationale concernant la dyslexie	196
<i>Les prémices, 196 • Seconde étape, le rapport Ringard et ses conséquences, 200 • La circulaire sur les PAI (projets d'accueil individualisé), 204 • Troisième étape : tout est trouble du langage, tout est trouble d'apprentissage, 207 • Actuellement, 210</i>	
Ce qu'il revient à l'Éducation nationale de faire	216
<i>Recentrer l'Éducation nationale sur l'aide spécifique qui peut être apportée aux enfants dyslexiques, 216 • Localement, en commençant sur le plan départemental, réaffirmer et nourrir les composantes professionnelles œuvrant dans l'institution, 218</i>	
Conclusion : Pour le retour à la pédagogie et à l'école	220
Bibliographie	223
Annexes	227
Textes officiels	227
Liste des sigles utilisés	228

*À la mémoire de Rosine Debray,
qui m'a fait l'honneur de diriger ma thèse de Doctorat, « dysorthographie et
anaclitisme » soutenue en 1991 à Paris 5.*

*Les intuitions nées des échanges alors étaient partagées, elles trouvent ici
naturellement leur place, affinées et affirmées après une longue attente. Par là,
Rosine Debray aurait apprécié le rôle ainsi prêté au temps, qui peut être mis au
défi d'effacement, quand la sûreté de retrouver autrement s'est solidement ancrée
dans la vie psychique.*

■ AVANT-PROPOS

CETTE TROISIÈME ÉDITION de « Aider l'enfant dyslexique » a été l'objet de remaniements.

Nous avons donné une autre assise à l'ouvrage en élargissant notre argumentation en faveur d'une aide à l'enfant là où il apprend, et par celui ou celle qui lui enseigne, sinon au plus près du lieu où il apprend¹. Nous nous appuyions précédemment sur des éléments déduits des données de l'examen psychologique de l'enfant dyslexique en nombre restreint, et essentiellement d'une épreuve projective. Nous confirmons dans la présente édition les données par une épreuve d'organisation perceptive (Figure de Rey), et des épreuves de logique opératoire de type Piaget.

Les hypothèses permises par l'ensemble sont évidemment plus fortes, et enseignent d'une autre voix que l'hypothèse étiologique neuropsychologique est inutile. Nous n'avons pas besoin de cette hypothèse pour donner du sens au trouble, par ailleurs, en l'état, elle est un obstacle sur la voie des solutions pédagogiques qui s'imposent.

Plus que jamais il importe d'outiller les parents et les enseignants, les psychologues et les médecins qui souhaitent changer le cours pris par les difficultés de l'enfant d'une manière intelligible à l'enseignement/apprentissage.

1. À défaut, l'aide peut être apportée ailleurs, à l'extérieur de l'école, par des personnes dont c'est le métier, ou qui en ont l'expérience, elle peut aussi être apportée par l'un ou l'autre de ses parents.

Résumons donc l'axe compréhensif du trouble présenté :

- l'écriture et la lecture sont un produit de notre culture. Elle est, comme telle, l'objet d'une transmission. La transmission de culture est la mission de l'enseignement dans nos écoles.
- À ce titre encore, les difficultés d'apprentissage, trop vite devenues des « troubles », doivent être considérées simultanément comme des difficultés à enseigner, c'est-à-dire à transmettre ce produit de notre culture. Promue par la plus récente nomenclature médicale de l'association américaine de psychiatrie, le DSM-5, l'hypothèse d'un trouble neurodéveloppemental n'est ici d'aucune utilité, tant elle est en peine de dire au pédagogue *ce qu'il faut faire pour remédier à la dyslexie*.
- Pour savoir ce qu'il faut faire, il faut examiner et apprendre les réalités dans deux directions :
 - celles qui concernent notre écriture,
 - celles qui concernent l'enfant, au moment du développement de ses fonctions psychologiques où il aborde l'écriture.

Il convient en effet de saisir ce que l'écriture alphabétique oppose à cet enfant en particulier.

- Les outils de l'examen psychologique, les tests, permettent d'identifier, ailleurs que dans la lecture, des particularités dans les processus de réponse significativement fréquentes chez les enfants dyslexiques. Elles permettent de saisir le « mécanisme » par lequel un certain type de processus de réponse singulier opère constamment, quand le dyslexique rencontre une difficulté qui est au regard de ses défenses, de même nature que dans l'écriture alphabétique. Nous retrouvons constamment la négation du temps et la négation des « petites » différences. Ces particularités se retrouvent à tous les âges de la scolarité primaire chez l'enfant dyslexique/dysorthographique et souvent bien plus tard encore.

- Pour le psychologue, ces constats issus de l'examen psychologique approfondi induisent des hypothèses dans deux directions
 - sur le fonctionnement mental d'ensemble de l'enfant, hypothèses qui seront selon les nomenclatures médicales formulées en termes de troubles « accompagnant » (dans les termes très mesurés des classifications), par exemple pour la CIM 10, ou formulées en termes d'hypothèse d'organisation mentale propre à l'enfant de cet âge pour la CFTMEA R-2012..
 - en faveur d'approches singulières dans les rééducations, concernant à la fois les modes de relation devant être privilégiés dans le travail avec l'enfant dyslexique, et la manière d'aborder favorablement les obstacles habituels rencontrés par ces enfants dans l'apprentissage de la lecture/écriture alphabétique.

Tout ce qui était nécessaire à la compréhension du lecteur concernant les plans d'attaque mis en place par le gouvernement contre la dyslexie, sous la pression de groupes, a été conservé dans cette édition.

Ont été conservés aussi, et augmentés les chapitres qui font apparaître que l'essentiel n'est pas fait contre la dyslexie, qui est de donner des arguments et des outils aux enseignants pour qu'ils soient impliqués, non dans le seul dépistage pour demander à d'autres de s'occuper du bébé – ce qui se fait effectivement – mais dans la remédiation des difficultés qui passera toujours par la pédagogie, quoi qu'on en dise hors l'école – ce qui ne se fait pas de façon conséquente.

Nous avons écarté en revanche un chapitre s'attachant à la description de profils dyslexiques, ou de certains fonds de personnalité, ils cristallisent parfois des discussions inutiles en ce qu'elles mènent à des impasses.

Une recommandation : considérer cet ouvrage à la manière d'un dictionnaire : il est constitué de 12 chapitres, qui sont en fait 12 articles. Lire à la manière d'un dictionnaire, c'est choisir les chapitres qui nous sont nécessaires, la lecture d'un bout à l'autre de l'ouvrage n'est pas un exercice imposé.

